

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANTIBES - 0601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/08/2024 - B2024/005273 - 2018 B 01018 - 841 376 619 - 3.INVEST

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
3. INVEST 4 AVENUE DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS					
SIRET	8	4	1	3	7
	6	6	1	9	0
	0	0	0	1	8
Mél :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Construction de maisons individuelles		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	30 300	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE COALA EXPERT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
EGA COTE D'AZUR 1555 AVENUE DE LA PLAINE ESPACE BEL OMBRA 06250 MOUGINS Tél: 0980966920			Tél:		
OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :			Date: 03072024 Lieu: VALLAURIS		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: M GHERNAOUT		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)					
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1			2	3	4	5	6	7	8	
BOUALEM GHERNAOUT Président			100	2023	6 521					
AVENUE DU VAL D'OR 06220 VALLAURIS										
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			25 172		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise 3. INVEST										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 4 AVENUE DU SQUARE DU VAL D'OR LE VAL D'OR 06220 VALLAURIS															
SIRET 84137661900018															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12															
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	22 768	030	17 523				5 245					
	Immobilisations financières * (1)		040	480	042						480				
	Total I (5)		044	23 248	048	17 523					5 725				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	24 500	052						24 500				
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 500	066						1 500				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 709	070						4 709				
		Autres * (3)	072	19 679	074						19 679				
	Valeurs mobilières de placement		080	25 386	082						25 386				
	Disponibilités		084	15 681	086						15 681				
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II		096	91 455	098						91 455					
Total général (I + II)		110	114 703	112	17 523					97 180					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						1 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126						100				
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131										
	Report à nouveau				134						10 465				
	Résultat de l'exercice				136						25 755				
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142						37 320				
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						15 544				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						3 048				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	10 060					13 898				
	Comptes courants d'associés				173						27 370				
	Autres dettes				175										
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176						59 860					
Total général (I + II + III)				180						97 180					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			3 545					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3. INVEST

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	301 920	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	24 500	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	326 421	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	81 250
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	187 887	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	610	244	817
	Rémunérations du personnel *						250	29 973
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	8 396
	Dotations aux amortissements *						254	2 893
	dont amortissement du fonds de commerces						255	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	3
Total des charges d'exploitation (II)						264	311 220	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	15 201
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)							290	15 332
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	234
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	4 545
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	25 755

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

25 755

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 545		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	30 300	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *												356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :														360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	30 300	372	

* Des chiffres sont donnés en exemple, ils ne sont pas à copier dans le formulaire.

Certifié conforme à l'original

Le Président

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 97 180,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 25 754,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/07/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 23 248 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	20 242	3 545	1 019	22 768
Immobilisations financières	480			480
TOTAL	20 722	3 545	1 019	23 248

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 17 523 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 429	3 113	1 019	17 523
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	15 429	3 113	1 019	17 523

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillag	8 817	4 801	4 016	3 ans
Materiel de transport	12 000	12 000	0	3 ans
Mat.bureau &informat	1 951	722	1 229	3 ans
TOTAL	22 768	17 523	5 245	

3.2 - Etat des créances = 24 868 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	480		480
Actif circulant & charges d'avance	24 388	24 388	
TOTAL	24 868	24 388	480

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 44 316 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	27 370	27 370		
Fournisseurs	3 048	3 048		
Dettes fiscales & sociales	13 898	13 898		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	44 316	44 316		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 192 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	192
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	192

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 301 920 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	301 920	100,00 %
TOTAL	301 920	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 545 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	15 201		15 201
Résultat financier	0		0
Résultat exceptionnel	15 098		15 098
Participation des salariés			
TOTAL	30 300	4 545	25 755

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	1	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	2	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 192 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	192
Fournis.fact.non par(408100)	192
TOTAL	192

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

Edité le 12/07/2024

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 18 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	100	100	100	100	100
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	301 920	501 969	606 707	384 485	337 606
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	33 413	32 169	76 824	38 421	30 899
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	4 545	4 354	14 666	5 101	4 197
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	28 868	27 815	62 158	33 320	26 702
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	25 755	24 670	57 220	28 906	23 769
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	289	278	622	333	267
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	258	247	572	289	238
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>	2				
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	29 973	61 115	52 334	56 339	32 768
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	8 396	23 437	18 595	16 003	11 585

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EGA COTE D'AZUR, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3.INVEST,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2023 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	97 180
Chiffre d'affaires hors taxes	301 920
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	25 755

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EGA COTE D'AZUR
Fait à MOUGINS le 12/07/2024

3. INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIÈGE SOCIAL:

LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 841 376 619

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt quatre t le 14 juin à 19 heures, Monsieur GHERNAOUT Boualem, demeurant à 06220 Vallauris, Le Val D'or 4, avenue de Val D'Or, associé unique, propriétaire de la totalité des cent actions de dix euros chacune composant le capital social :

I -A PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul actionnaire de la société Monsieur GHERNAOUT Boualem, actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice

II – A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'affectation du résultat de cet exercice

La constatation des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966

PREMIÈRE DÉCISION :

L'actionnaire unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion et donne quitus au Président pour sa gestion de l'exercice écoulé

GB

DEUXIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 26 000 euros sur le résultat bénéficiaire de l'exercice soit 25 755 euros et d'affecter le restant du résultat de l'exercice au compte report à nouveau et approuve toutes les opérations de l'exercice.

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu une rémunération de 6 521 euros au cours de l'exercice écoulé.

TROISIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal signé par l'actionnaire unique et répertorié sur le registre de ses décisions



3.INVEST

SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : LE VAL D'OR, 4, AVENUE DE VAL D'OR
06 220 VALLAURIS

RCS ANTIBES 841 376 619

RAPPORT DE LA GÉRANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

J'ai l'honneur de présenter les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

• Chiffre d'affaires :	326 421 euros
• Achats de matières premières :	81 250 euros
• Autres charges externes :	187 887 euros
• Impôts et taxes :	817 euros
• Rémunération personnel :	29 973 euros
• Charges sociales :	8 396 euros
• Dotations aux amortissements :	2 893 euros

Le résultat d'exploitation de l'exercice est bénéficiaire de 15 201 euros

Après la prise en compte de produits exceptionnels de 15 332 euros, de 234 euros de charges exceptionnelles et de 4 545 d'impôt société, puis sa réintégration au titre de charges non déductibles le résultat fiscal bénéficiaire s'établit à 30 300 euros

Je sou mets ci-après, le projet des décisions :

PREMIÈRE DÉCISION :

L'actionnaire unique, connaissance prise des comptes et du bilan clos le 31 décembre 2023 approuve les dits comptes et le dit bilan tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au Président pour sa gestion

GB

DEUXIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique décide de distribuer 26 000 euros sur le résultat bénéficiaire de 25 755 euros sur l'exercice 2023

L'actionnaire unique décide d'affecter la différence du résultat de l'exercice soit un déficit de 245 euros au compte report à nouveau.

TROISIÈME DÉCISION :

Concernant l'article 50 loi du 24 juillet 1966, aucune convention visée au dit article n'est intervenu.

QUATRIÈME DÉCISION :

L'actionnaire unique précise qu'il a perçu une rémunération de 6 521 euros pour l'exercice écoulé.

